

REPUBLIQUE TOGOLAISE
MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGIE
PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE GOUVERNANCE MINIERE
Financement IDA –Banque mondiale : crédit N°5735 TG

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

(SERVICE DE CONSULTANT-SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL)

Elaboration du plan d'action et identification des différentes parties prenantes et l'accompagnement des hauts comités stratégiques et des plateformes communautaires

AMI N°003/MME/CAB/PRMP/PDGM/16 du 24/06/2016

1. Le Gouvernement de la République Togolaise a reçu un crédit de la Banque Mondiale pour financer le cout du Projet de Développement et de Gouvernance Minière (PDGM). Il se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre d'un contrat pour une **mission d'élaboration du plan d'action et d'identification des différentes parties prenantes et l'accompagnement des hauts comités stratégiques et des plateformes communautaires.**

2. Les services attendus du consultant concernent :

FORUM DE REDEVABILITÉ

- i) Rapport sur la structure du forum de redevabilité (avec membres participants incluant la représentation des femmes et la relation avec l'ITIE)
- ii) Calendrier de réunions du forum de redevabilité (avec agenda des réunions)
- iii) Procès-verbal de la première réunion du forum et des processus du forum (avec signatures des membres participants et toute présentation fourni pendant la réunion)
- iv) Directives portant sur la gestion du Forum et sur le déroulement des réunions. Les Directives doivent porter sur la structure du Forum et ses sous-comités, le cas échéant.

ENQUÊTE DE PERCEPTION

- i) Manuel d'évaluation annuelle (questionnaire avec méthodologie d'enquête adoptée et grille d'analyse)
- ii) Rapport préliminaire de l'enquête initiale (analyse préliminaire des perceptions publiques et définition des hypothèses pour améliorer les activités environnementales du projet)
- iii) Rapport final d'évaluation et d'analyse de l'opinion publique sur l'amélioration des perceptions des impacts environnementaux (avec recommandations).

Le délai de réalisation des prestations est estimé à environ cinq (5) mois et court à partir de la notification du contrat approuvé.

3. Le consultant individuel doit être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (minimum BAC + 5) dans le domaine des sciences sociales, droit ou économie, avec au moins dix (10) années d'expériences avérées dans les études économiques et sociales et une connaissance spécifique du secteur des industries extractives au Togo, de la bonne gouvernance et communication/relations publiques et ayant réalisé au moins 1 projet de dimension et d'envergure similaires que le présent projet et en fournir les preuves. Une connaissance du processus ITIE constituerait est un atout un atout.

4. Le Ministère des Mines et de l'Energie, invite les consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations qu'ils disposent des qualifications requises et d'expérience pertinente pour exécuter ces services. Les critères de sélections sont les suivants :
 - Qualifications et années d'expérience du consultant, **25 points** ;
 - Expériences du consultant dans le forum de redevabilité, **35 points** ;
 - Expérience du consultant dans le domaine de l'enquête de perception; **40 points**.
5. Le marché sera attribué au consultant ayant les qualifications et références les plus adéquates pour l'exécution de la mission. Ce consultant sera invité à soumettre une proposition technique et financière, puis à négocier le contrat.
6. L'attention des consultants intéressés par la mission doit également porter sur le paragraphe 1.9 des Directives de la Banque Mondiale : sélection et emploi de consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, Janvier 2011 (révisé en juillet 2014) (Directives de Consultants) qui décrit les politiques de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêts (ci-joint).
7. Un Consultant sera sélectionné conformément aux procédures de Sélection de consultant individuel spécifiées dans les Directives de Consultant ci-dessus citées.
8. Les informations complémentaires relatives à la mission peuvent être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessous intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous aux heures suivantes ou en faisant une demande par email : du lundi à vendredi de 8 h à 12h et de 15h à 17h (heure locale).
9. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être fournies en trois (3) exemplaires dont un original. L'original et les copies doivent être placés dans une enveloppe portant clairement la mention « **sélection d'un Consultant individuel pour mission Elaboration du plan d'action et identification des différentes parties prenantes et l'accompagnement des hauts comités stratégiques et des plateformes communautaires. A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis** ».
10. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé au plus tard le **29 juillet 2016 à 10 heures précises**, heure locale/T.U à l'adresse suivante :
Secrétariat PRMP Rue des Hydrocarbures en face de Air Liquide
Numéro de bureau : Secrétariat de la PRMP Porte N° 105
Ville : Lomé, Pays : TOGO
Numéro de téléphone : (00228) 22 20 07 62/22 42 52 55/ 90 11 17 00
Email : pdgm.mme@gmail.com
Les manifestations d'intérêt peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse indiquée ci-dessus
N B : seul le consultant retenu sera consulté.

La PRMP,

Lidaouwessodjolo BATCHASSI